

BÉNÉFICIAIRES



**DE FONDS
EUROPÉENS**



**VOS OBLIGATIONS
DE COMMUNICATION**





Sommaire

La Région Île-de-France, autorité de gestion des fonds européens, vous propose ce guide, pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos obligations de communication. Ces règles sont applicables sans préjudice des obligations de communication des autres cofinanceurs.

| | |
|--|-------------|
| Quelles sont vos obligations de communication ? | p. 4 |
| I - Apposer les logos et la mention de soutien des fonds européens | p. 4 |
| II - Respecter les règles d'affichage | p. 9 |
| III - Dédier une page de présentation de votre projet sur votre site web | p. 11 |
| IV - Informer les participants | p. 11 |
| V - Événements liés au projet | p. 13 |



AVANT-PROPOS



L'Union européenne a confié à la Région Île-de-France une enveloppe de 540 Me de fonds européens pour soutenir des projets sur le territoire francilien. Valoriser l'action européenne en mettant en place des actions de communication est une obligation régie par le droit européen et une nécessité citoyenne. Ce kit est mis à votre disposition pour vous informer sur les règles à respecter en matière de publicité autour de votre projet et vous aider à les respecter.

"La participation de l'Europe au financement de vos projets, qu'il s'agisse de projets structurants ou de projets de développement local ayant un impact sur la vie quotidienne des Franciliens, reste peu connue. La faire connaître, c'est faire prendre conscience aux citoyens que l'Europe agit à leur échelle et soutient des projets près de chez eux. En tant que bénéficiaire de ces fonds, vous êtes désormais un « ambassadeur de l'Europe »."

Stéphanie VON EUW
Vice-présidente chargée
des affaires européennes

Valérie PÉCRESSE
Présidente de la Région
Île-de-France

Quelles sont vos obligations de communication ?



APPOSER LES LOGOS ET LA MENTION DE SOUTIEN DES FONDS EUROPÉENS

Vous devez apposer les logos ci-contre sur tous les supports liés à votre projet :

→ **Documents administratifs** : feuille d'émergence, rapport, lettre...

→ **Documents d'information** : diaporama de présentation/compte-rendu de réunion/formation, signature électronique/document présentant le résultat d'une étude/d'une réalisation technique/d'une formation...

→ **Documents de communication** : brochure, dépliant, affiche, rapport, vidéo, site internet...



LE DRAPEAU EUROPÉEN AVEC LA MENTION « UNION EUROPÉENNE »



→ La représentation du drapeau européen en couleur est obligatoire et de préférence sur fond blanc.

→ L'emblème est toujours clairement visible et placé bien en évidence.

→ Son emplacement et sa taille sont adaptés aux dimensions du matériel ou du document utilisé.

→ Si d'autres logos sont affichés en plus de l'emblème de l'Union, celui-ci a au moins la même taille, en hauteur ou en largeur, que le plus grand des autres logos.

LE LOGO DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



LE LOGO « LEADER »

Si vous bénéficiez d'un **financement FEADER** dans le cadre de l'initiative **Leader**, vous devez apposer le logo sur vos supports :



LOGOS

Ces logos sont téléchargeables sur :
www.europeidf.fr

Le règlement prévoit également que **tous vos supports en lien avec le projet cofinancé comprennent la mention du cofinancement du FESI (FEDER, FSE, IEJ et/ou FEADER).**

La mention est à adapter selon le(s) fonds concerné(s), et à écrire en toutes lettres en police Arial.

CAS N°1

Projet cofinancé par le FEDER ou le FSE dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE- IEJ.

"Ce projet est cofinancé par le (nom du fonds)."

CAS N°2

Projet cofinancé par le FEDER et le FSE dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ.

"Ce projet est cofinancé par les fonds européens structurels et d'investissement."

CAS N°3

Projet cofinancé par l'IEJ dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ.

"Ce projet est cofinancé par le fonds social européen dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes."

CAS N°4

Projet cofinancé par le FEADER dans le cadre du programme régional de développement rural y compris dans le cadre du dispositif LEADER .

"Ce projet est cofinancé par le fonds européen agricole pour le développement rural. L'Europe investit dans les zones rurales."

Voici notre recommandation pour « signer » vos documents

POUR LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL FEDER-FSE-IEJ EN ÎLE-DE-FRANCE :

■ Cas n°1 : Bénéficiaire du FSE



■ Cas n°1 : Bénéficiaire du FEDER



■ Cas n°2 : Bénéficiaire du FEDER et du FSE



■ Cas n°3 : Bénéficiaire de l'IEJ dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes



POUR LE PROGRAMME RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL EN ÎLE-DE-FRANCE :

■ Cas n°4 : Bénéficiaire du FEADER



■ Cas n°4 : Bénéficiaire du FEADER et de l'Initiative Leader



RESPECTER LES RÈGLES D’AFFICHAGE

POUR LES PROJETS FEDER, FSE, ET IEJ

➔ VOUS DEVEZ APOSER UNE AFFICHE (OU PLAQUE) PERMANENTE

- ▶ Dans un lieu visible par le public tel que l’entrée de votre bâtiment
- ▶ Dimension minimum : format A3

Présence obligatoire

- **des logos** : l’emblème européen et le logo de la Région Île-de-France.
- **Mention du soutien** du ou des fonds européen(s).
- **Mention d’informations liées au projet** : le nom, le principal objectif du projet et le soutien financier octroyé par l’Union européenne.

CAS PARTICULIER N°1

POUR LES PROJETS SOUTENUS PAR LE FEDER OU LE FEADER DONT LE MONTANT DE L’AIDE PUBLIQUE TOTALE EST SUPÉRIEUR À 500 000 € ET CONCERNANT LE FINANCEMENT D’INFRASTRUCTURE ET DE CONSTRUCTION.

- ➔ PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX, METTRE UN PANNEAU D’AFFICHAGE TEMPORAIRE.
- ➔ AU PLUS TARD TROIS MOIS APRÈS L’ACHÈVEMENT DE L’OPÉRATION, APOSER UNE PLAQUE PERMANENTE.

CAS PARTICULIER N°2

POUR LES GROUPES D’ACTION LOCALE (GAL) FINANCÉS PAR LE FEADER DANS LE CADRE DE L’INITIATIVE LEADER :

- ➔ AJOUTER LE LOGO LEADER.
- ➔ APOSER UNE PLAQUE EXPLICATIVE DE FORMAT A3 DANS LES LOCAUX DU GAL

CAS PARTICULIER N°3

POUR LES PROJETS FEADER :

VOUS DEVEZ APOSER UNE AFFICHE (OU PLAQUE) PERMANENTE :

- ➔ APOSER UNE PLAQUE EXPLICATIVE DE FORMAT A3 DANS LES LOCAUX DU GAL
- ➔ DANS UN LIEU VISIBLE PAR LE PUBLIC TEL QUE L’ENTRÉE DE VOTRE BÂTIMENT
- ➔ DIMENSION MINIMUM : FORMAT A4

PRÉSENCE OBLIGATOIRE :

- ➔ DES LOGOS : L’EMBLÈME EUROPÉEN ET LE LOGO DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
- ➔ MENTION DU SOUTIEN DU OU DES FONDS EUROPÉENS
- ➔ MENTION D’INFORMATIONS LIÉES AU PROJET

Propositions d'affichage

Cet affichage s'appose dans des lieux aisément visibles par le public, tels que l'entrée d'un bâtiment (format minimum : A3, 297x420mm)

NOM DE L'OPÉRATION

COÛT DE L'OPÉRATION : xxx € dont xxx € de (nom du fonds)

OBJECTIF PRINCIPAL DE L'OPÉRATION :



ce projet est cofinancé par "nom du fonds".



↑
**Adapter la mention
selon le fonds**



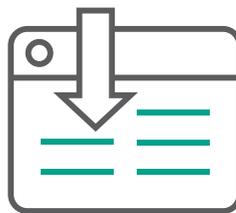
DÉDIER UNE PAGE DE PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET SUR VOTRE SITE WEB :

CETTE PAGE DOIT COMPRENDRE :

► **Une description du projet**, notamment sa finalité, ses résultats et le soutien financier apporté par l'Union européenne. Aussi, la description doit être accessible facilement pour les internautes et visible tout au long de la vie du projet.

► **Les logos sur la page d'accueil** : le drapeau de l'Union européenne et la mention de celle-ci, le logo de la Région Île-de-France doivent être visibles dès l'arrivée sur le site à la page d'accueil (si le site est dédié au projet) ou à la page de présentation sans qu'il soit nécessaire de faire défiler la page pour pouvoir voir le logo.

► **Pour les projets cofinancés par le FEADER**, les porteurs de projet doivent intégrer **un lien vers la page FEADER** du site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index_fr.htm



INFORMER LES PARTICIPANTS

Lorsque votre projet a vocation à accompagner ou former des participants ou des entreprises, vous avez l'obligation d'informer votre public sur le soutien du fonds européen dont vous bénéficiez.

C'est faire comprendre l'effet levier du cofinancement européen dans votre projet. Dans le cadre de vos formations, complétez vos présentations pour informer sur la

participation de l'Union européenne : 1/qu'est-ce que le FEDER/FSE/FEADER ? 2/ pourquoi le projet est-il soutenu par l'Union européenne ? Etc.

Vous trouverez, sur le site **www.europeidf.fr**, une présentation de chaque fonds européen à intégrer dans vos supports le cas échéant.

La Région Île-de-France vous propose deux outils pour illustrer et informer sur l'action des fonds européens en Île-de-France. Ces outils sont téléchargeables sur : www.europeidf.fr.

DÉPLIANT

SUR LES FONDS EUROPÉENS EN ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France et la préfecture de la région d'Île-de-France ont réalisé une plaquette de présentation des FESI. Elle illustre leur action sur le territoire francilien.



DÉPLIANT

SUR LE PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL FEDER-FSE 2014-2020 EN ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France a créé une plaquette de présentation du programme opérationnel régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020. Composée de 4 thématiques, elle illustre et explique la stratégie francilienne en matière d'intervention des fonds européens FEDER, FSE et IEJ en Île-de-France.





EVÉNEMENTS LIÉS AU PROJET

Les événements comme les inaugurations sont des opportunités pour informer votre public ainsi que vos partenaires du soutien de l'Union européenne dont vous bénéficiez. Dans le cadre de tout événement, vous êtes tenu d'en informer préalablement la Région Ile-de-France et de lui soumettre les documents et supports de communication s'y rapportant. Ceux-ci doivent respecter les usages et préséances protocolaires en faisant figurer la Présidence de la Région parmi les puissances invitantes.

Vous pouvez également :

- ▶ **Diffuser un communiqué de presse et inviter la presse locale,**
- ▶ **Faire rappeler dans le discours de votre porte-parole que votre projet a bénéficié de fonds européens,**
- ▶ **Distribuer une plaquette de présentation des fonds européens.**



Région Île-de-France

2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**



Ce kit est cofinancé
par les fonds européens
structurels et d'investissement.